



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le *10 mai 2024*

ID : 077-217702158-20240402-02024_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 2 avril 2024

Conseillers en exercice : 26	Conseillers présents : 15	Conseillers absents :
Conseillers ayant donné pouvoir : 7	Votants : 21	11

Date de la convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 2 avril à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - RENAUDET Denis - BENOIT Dominique - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie -

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mmes - MM. SEVESTE Arnaud à LENOIR Isabelle - BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul - TRANGOSI Renaud à VACHER Gérard - USSEGLIO-VIRETTA Guy à BENOIT Dominique - PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie - ALBU Angélique à DANSOU Viviane - ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule.

Était absent sans pouvoir :

Mmes - MM. ROUSSEL Mylène - DA SILVA PEREIRA Harmonie - CRISINEL Morgane - BOURSIEZ Frédéric -

DÉLIBÉRATION N° 02024_26 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ACEL ANNÉE 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Apprendre, comprendre, écrire, lire de Gretz-Armainvilliers (ACEL), au titre de l'année 2024 ;

Vu l'article L.2531 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le dossier de demande de subvention présenté par l'association ACEL et l'intérêt de la commune à soutenir et encourager les activités culturelles proposées par cette association ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217702158-20240402-02024_26-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame Yvonne BADOZ-GRIFFOND, Présidente de l'association ne prend pas part au vote) ;

Décide, pour l'année 2024, d'accorder une subvention de fonctionnement de 3060 euros à l'association ACEL.

Fait et délibéré en séance, le 2 avril 2024

Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT



Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN